Conseil Municipal du 29 février 2024– 19h30 –
Salle du Conseil.

# PROCES VERBAL DE SEANCE

Le conseil municipal, légalement convoqué le 22 février 2024, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire de Marolles-en-Brie, le 29 février 2024,

La séance est ouverte à 19h30.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Alphonse BOYE, Maire.
Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, Mathias ALONSO adjoints au Maire.
Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Caroline DELISSE, Grégory NGUYEN, Bernard KAMMERER, Benjamin GAUDON, Joël VILLAÇA, Claude DUROUX, Djamel MELLOUK, Annick CLERT, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Roland TIBI représenté par Alain BOUKRIS , Mehdi BELLOUTH représenté par Jean-Pierre VANHAVERE, Samantha CRISIAS représentée par Caroline DELISSE , Noémie ARNOFFI représentée par Anne FERREIRA, Stéphanie COUCHOUX représentée par Dominique HUMEZ, Dominique MAIGNAN représentée par Joël VILLAÇA.

Etaient absents : Pauline BISQUERT, Jean-Charles JOULAIN.

Secrétaire de séance : Dominique HUMEZ

**ORDRE DU JOUR**

**Affaires Générales**

- Installation de deux conseillers municipaux,
- Modification de la délibération n° 0028/2023 portant désignation de membres des commissions et sous-commission municipales facultatives permanentes,
- Avis sur l'adhésion de la ville d'Ormesson-sur-Marne au SAF94,

- Approbation de la convention pour l'accompagnement de Conseil en Énergie du SIGEIF,

**Finances et Marchés Publics**

- Débat d'Orientations Budgétaires- Exercice 2024,
- Subventions 2024- Avances de trésorerie au CCAS, à des syndicats et associations marollaises,

**Affaires scolaires – Enfance et Jeunesse**

- Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne n°12560-62964--1 pour la prestation de service « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » Bonus associés 2023/2024,
- Modification de la délibération n°0007/2023 relative au règlement intérieur de la bourse aux projets.

**Informations diverses.**

Dominique HUMEZ est désignée secrétaire de séance. Myriam LAGUIONIE, Secrétaire Générale des Services, lui est adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adoption de l'ordre du jour
**VOTE : A l'UNANIMITE.**

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024
**VOTE : A l'UNANIMITE.**

# INFORMATIONS

**1- Tableau de suivi des subventions**.

***ANNEE 2022 :***

**Dossier n°51 : Aménagement de la voie verte au parc urbain (105 148.00 €)**
Versement d'un acompte de 40.868,38 € du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM 2022) pour le projet d'aménagement d'une voie verte.

***ANNEE 2023 :***

**Dossier n°56 : Rénovation Eclairage / Leds tous les bâtiments communaux (121 624.71 €)**
Notification d'une subvention de 48 649.00 € de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2023) pour les travaux de rénovation de l'éclairage des bâtiments communaux.

## RECAPITULATIF POUR LE CONSEIL FEVRIER 2024

### 2023

### Dossiers de subventions 2023 déposés suivant la délibération du 08/12/2022 et dotations attendues

| n° Op | OPERATIONS | Organismes | ESTIMATIONS ou COUTS DES TRAVAUX HT | DOTATIONS PREVISIONNELLES | DOTATIONS NOTIFIEES |
|---|---|---|---|---|---|
| 6 | Rénovation EP / Leds diverses rues de Marolles | DSIL | 160 666,66 € | 64 266,66 € | 56 984,00 € |
| 6 | Rénovation EP / Leds diverses rues de Marolles | FOND VERT | | 64 266,66 € | |
| 6 | Audits énergétiques / Plan ACTEE MERISIER | SIGEIF | 13 910,00 € | - € | 5 700,00 € |
| 40 | Travaux d'aménagement des cheminements piétons | DSIL | 119 750,00 € | 95 800,00 € | - |
| 51 | Aménagement Voie Verte au PU | FOND VERT | 738 000,00 € | 112 303,73 € | 0,00 € |
| 51 | Aménagement Voie Verte au PU | REGION IDF | 738 000,00 € | 330 000,00 € | 330 000,00 € |
| 56 | Rénovation Eclairage / Leds tous les bâtiments communaux | DETR | 121 624,71 € | - € | 48 649,00 € |
| 56 | Rénovation Eclairage / Leds tous les bâtiments communaux | FIM | " | 48 650,88 € | - |
| 57 | Acquisition d'un véhicule propre DACIA SPRING | SIGEIF | 19 069,76 € | 5 000,00 € | 5 000,00 € |
| 58 | Extension et modernisation de la vidéo-protection | CR/BS | 631 860,00 € | 254 744,00 € | |
| 58 | Extension et modernisation de la vidéo-protection | FIPD | " | 126 372,00 € | |
| 60 | Mise en accessibilité de 3 arrêts de bus | CD | 47 476,70 € | 47 476,70 € | 47 476,70 € |
| | TOTAL 2023 | | 2 590 357,83 € | 1 148 880,63 € | 493 809,70 € |

### 2022

### Dossiers de subventions 2022 déposés suivant la délibération du 16/12/2021 et dotations attendues

| n° Op | OPERATIONS | Organismes | ESTIMATIONS ou COUTS DES TRAVAUX HT | DOTATIONS PREVISIONNELLES | DOTATIONS NOTIFIEES |
|---|---|---|---|---|---|
| 6 | Rénovation EP / Leds diverses rues de Marolles | DSIL | 102 154,65 € | - € | 51 077,00 € |
| 6 | Eclairage public leds R2 2022/I 2020 ( N-2 : 276 316,60 € HT) | SIGEIF | | - € | 28 932,11 € |
| 14 | Acquisition 3 PC portables et 3 ENI | DSIL | 17 467,75 € | 13 974,20 € | |
| 25 | Acquisition d'un véhicule propre KANGOO E-TECH | SIGEIF | 29 460,96 € | - € | 5 000,00 € |
| 25 | Acquisition d'un vélo électrique | SIGEIF | 1 140,84 € | - € | 500,00 € |
| 40 | Travaux d'aménagement des cheminements piétons | DSIL | 82 475,67 € | 65 980,54 € | |
| 50 | Installation d'une Aire de Jeux au PU | DSIL | 79 397,00 € | 15 879,40 € | |
| 50 | Installation d'une Aire de Jeux au PU | DETR | " | 23 819,10 € | |
| 51 | Aménagement Voie Verte au PU | FIM | 588 831,04 € | - € | 105 148,00 € |
| 52 | Requalification de l'avenue des Bruyères phase 2 | DSIL | 1 101 473,24 € | 330 441,97 € | |
| 52 | Requalification de l'avenue des Bruyères phase 2 | DETR | " | - € | 308 412,00 € |
| 53 | Marolles en Fête | CD | 40 000,00 € | 16 000,00 € | |
| 53 | Marolles en Fête | CR | " | 16 000,00 € | |
| 55 | Plantation d'arbres / Plan 50 000 Arbres | CD | 21 986,00 € | - € | 10 993,00 € |
| | TOTAL 2022 | | 2 064 387,15 € | 482 095,21 € | 510 062,11 € |

### 2021

### Dossiers de subventions 2021 déposés suivant la délibération du 15/12/2020 et dotations attendues

| n° Op | OPERATIONS | Organismes | ESTIMATIONS ou COUTS DES TRAVAUX HT | DOTATIONS PREVISIONNELLES | DOTATIONS NOTIFIEES |
|---|---|---|---|---|---|
| 6 | CEE EP ( 150 candélabres à Leds) | SIGEIF/SIPPEREC | | 8 000,00 € | 8 625,66 € |
| 6 | Rénovation EP / Leds quartier Sud de Marolles | DSIL | 199 977,40 € | - € | 68 697,00 € |
| 14 | Acquisition 10 PC portables et 3 TNI | DSIL | 30 083,00 € | 24 066,40 € | |
| 25 | Acquisition d'un véhicule propre DACIA | SIGEIF | 13 941,76 € | 5 000,00 € | 5 000,00 € |
| 40 | Travaux d'aménagement des cheminements piétons | FSIL | 250 000,00 € | 200 000,00 € | 145 123,00 € |
| 44 | Travaux d'investissement au Centre de Loisirs | CAF | 44 416,66 € | - € | 15 347,00 € |
| 45 | Travaux d'investissement à l'Accueil Périscolaire de la Forêt | CAF | 23 791,66 € | - € | |
| 45 | Aide nationale à l'investissement | CAF | | - € | 25 578,00 € |
| 46 | Travaux d'investissement à la MJ | CAF | 20 833,33 € | - € | 9 375,00 € |
| | TOTAL 2021 | | 583 043,81 € | 237 066,40 € | 277 745,66 € |

### 2020

### Dossiers de subventions 2020 déposés suivant la délibération du 16/12/2019 et dotations attendues

| n° Op | OPERATIONS | Organismes | ESTIMATIONS ou COUTS DES TRAVAUX HT | DOTATIONS PREVISIONNELLES | DOTATIONS NOTIFIEES |
|---|---|---|---|---|---|
| 9 | Extension du boulodrome au parc sportif de la Marnière | CR | | 4 303,00 € | |
| 10 | Accessibilité PMR du cabinet médical 5 rue Pierre BEZANCON | CD | | 8 272,00 € | |
| 12 | Extension de la vidéo-protection | FIPD | 13 460,00 € | - € | 2 692,00 € |
| 12 | Extension de la vidéo-protection | CR-BS | " | 4 038,00 € | |
| 13 | Création d'une Police municipale (suite)caméras piétons | FIPD | 9 872,00 € | - € | 416,76 € |
| 13 | Création d'une Police municipale (suite) | CR-BS | 19 815,00 € | 5 945,00 € | |
| 35 | Stationnements et abris vélos dans les écoles | CD | 48 636,00 € | - € | 14 590,80 € |
| 36 | Rénovation et sécurisation du patrimoine/église | CR | " | - € | 13 730,00 € |
| 36 | Rénovation et sécurisation du patrimoine/église | DETR | " | - € | 20 602,80 € |
| 38 | Rénovation du système de chauffage mairie/sdf/église | FSIL | 74 975,00 € | - € | 20 243,25 € |
| 38 | Rénovation du système de chauffage mairie/sdf/église | VALOPHIS | " | - € | 16 004,67 € |
| 38 | Rénovation du système de chauffage mairie/sdf/église | DETR | " | - € | 20 663,11 € |
| 38 | Rénovation du système de chauffage mairie/sdf/église/MJ | FIM | " | - € | 19 660,00 € |
| 39 | MJ rénovation de l'installation de chauffage et d'éclairage | FSIL | 25 850,00 € | - € | 8 654,00 € |
| | TOTAL 2020 | | 192 608,00 € | 22 558,00 € | 137 257,39 € |

| | |
|---|---|
| Op | Nouveaux dossiers et/ou dossiers modifiés |
| Op | Dossiers en cours |
| Op | Dotations reçues et /ou soldées |

23/02/2024

# COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE POUR LA PERIODE DU 4 DECEMBRE 2023 AU 29 FEVRIER 2024

| Décision du Maire n° | Date de la décision | Titre/Objet |
|---|---|---|
| 029/2023 | 14/12/23 | Adoption de la convention de partenariat 2024 pour la mise à disposition de terrain communal (Terrain de pétanque du Parc de la Marnière) au profit de l'association « La Boule Marollaise ». |
| 001/2024 | 08/01/24 | Adoption de la convention d'utilisation de la piscine des Dauphins du Syndicat Intercommunal du Lycée de Limeil-Brévannes pour l'accueil de loisirs de la ville de Marolles-en-Brie pour l'année scolaire 2023/2024. |
| 002/2024 | 19/01/24 | Adoption de la convention d'occupation temporaire du gymnase de Marolles-en-Brie |

## AFFAIRES GENERALES

**POINT 01 –- INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Au titre de l'article L.270 du code électoral, le remplacement d'un conseiller démissionnaire est garanti par le suivant sur la liste, sans que les électeurs ne soient de nouveau invités à voter.

Le suivant de la liste s'entend comme celui venant immédiatement après le dernier élu sur la liste déposée à la préfecture. Si l'intéressé ne renonce pas expressément à son mandat (article L.2121-4 du CGCT), son élection est proclamée dès lors que le Maire procède à son installation et l'inscrit au tableau municipal. Lorsqu'il n'est plus possible de faire appel au suivant de liste, le siège reste vacant.

**Carine CHARLES a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale le 5 décembre 2023 et Thierry EVAIN a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal le 5 janvier 2024.**

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : PRENDRE ACTE**

- de la démission de Carine CHARLES le 5 décembre 2023 et de l'installation de Dominique MAIGNAN dans ses fonctions de conseiller municipal.

- de la démission de Thierry EVAIN en date du 5 janvier 2024 et de l'installation d'Annick CLERT dans ses fonctions de conseiller municipal.

**ARTICLE 2 : PREND ACTE** du tableau municipal joint à la présente délibération.

**VOTE : PREND ACTE A l'UNANIMITE**

**POINT 02 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 0028/2023 PORTANT DESIGNATION DE MEMBRES DES COMMISSIONS ET SOUS-COMMISSION MUNICIPALES FACULTATIVES PERMANENTES**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Suite à l'installation de Dominique MAIGNAN et Annick CLERT, il convient d'actualiser les commissions /sous-commission suivantes :

Commissions :

- Dynamique de la ville ;
- Urbanisme – Travaux et Logements ;
- Ecologie ;
- Affaires scolaires – Enfance et Jeunesse
- Finances et Marchés Publics ;
- Vie Associative - Sports et JO 2024
- Culture - Fêtes et Cérémonies ;
- Intercommunalité et Promotion de la ville ;

Sous-commission :

- Urbanisme ;

**Monsieur le Maire : dit que Dominique MAIGNAN souhaite remplacer Carine CHARLES sur toutes les commissions dans lesquelles elle était désignée. Il demande à Annick CLERT s'il en est de même pour remplacer Thierry EVAIN.**
**Annick CLERT : confirme par la positive.**

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : ENTERINER la** modification de la délibération n° 0028/ 2023.

**ARTICLE 2 : ADOPTER** la composition des commissions et sous-commission municipales facultatives permanentes, telle que présentée ci-dessous, issue du vote à main levée par unanimité du conseil constatée pour renoncer au vote à bulletins secrets et pour voter en globalité l'ensemble des commissions.

| COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES | COMPOSITION |
|---|---|
| **Dynamique de la Ville** | Le maire, président de droit<br>10 membres conseillers municipaux<br>**Liste J'Aime Marolles :**<br>4 Titulaires : Alain BOUKRIS ; Pauline BISQUERT ; Mathias ALONSO ; Arnaud DESSAINT.<br>2 Suppléants : Jean-Pierre VANHAVERE ; Mehdi BELLOUTH.<br>**Liste Marolles Mon Village** :<br>1 Titulaire : Jean-Charles JOULAIN<br>1 Suppléant : Claude DUROUX<br>**Liste Vivre Marolles** :<br>1 Titulaire : Bernard KAMMERER<br>1 Suppléant : Dominique MAIGNAN |
| **Urbanisme - Travaux et Logements** | Le maire, président de droit<br>10 membres conseillers municipaux<br>**Liste J'Aime Marolles :**<br>4 Titulaires : Vanessa HANNI ; Samantha CRISIAS ; Jean-Luc DESPREZ ; Alain BOUKRIS.<br>2 Suppléants : Noémie ARNOFFI ; Jean-Pierre VANHAVERE.<br>**Liste Marolles Mon Village** :<br>1 Titulaire : Annick CLERT<br>1 Suppléant : Djamel MELLOUK<br>**Liste Vivre Marolles** : |

| | |
|---|---|
| | 1 Titulaire : Joël VILLAÇA<br>1 Suppléant : Bernard KAMMERER |
| **Ecologie** | Le maire, président de droit<br>10 membres conseillers municipaux<br>**Liste J'Aime Marolles :**<br>4 Titulaires : François ELIE ; Caroline DELISSE ; Mehdi BELLOUTH ; Noémie ARNOFFI.<br>2 Suppléants : Vanessa HANNI; Gregory NGUYEN.<br>**Liste Marolles Mon Village** :<br>1 Titulaire : Djamel MELLOUK<br>1 Suppléant : Annick CLERT<br>**Liste Vivre Marolles** :<br>1 Titulaire : Dominique MAIGNAN<br>1 Suppléant Bernard KAMMERER |
| **Affaires scolaires – Enfance et Jeunesse** | Le maire, président de droit<br>10 membres conseillers municipaux<br>**Liste J'Aime Marolles :**<br>4 Titulaires : Anne FERREIRA ; Gregory NGUYEN ; Noémie ARNOFFI; Caroline DELISSE.<br>2 suppléants ; Mathias ALONSO ; François ELIE.<br>**Liste Marolles Mon Village** :<br>1 Titulaire : Djamel MELLOUK<br>1 Suppléant : Claude DUROUX<br>**Liste Vivre Marolles** :<br>1 Titulaire : Dominique MAIGNAN<br>1 Suppléant : Joël VILLAÇA |
| **Finances et Marchés Publics** | Le maire, président de droit<br>10 membres conseillers municipaux<br>**Liste J'Aime Marolles :**<br>4 Titulaires : Jean-Luc DESPREZ ; Samantha CRISIAS ; François ELIE ; Jean-Pierre VANHAVERE.<br>2 suppléants ; Alain BOUKRIS ; Céline MONASSA.<br>**Liste Marolles Mon Village** :<br>1 Titulaire : Annick CLERT<br>1 Suppléant : Djamel MELLOUK<br>**Liste Vivre Marolles** :<br>1 Titulaire : Joël VILLAÇA<br>1 Suppléant : Dominique MAIGNAN |
| **Vie Associative - Sports et JO 2024** | Le maire, président de droit<br>10 membres conseillers municipaux<br>**Liste J'Aime Marolles :**<br>4 Titulaires : Arnaud DESSAINT ; Mehdi BELLOUTH ; Pauline BISQUERT ; Roland TIBI.<br>2 suppléants ; François ELIE ; Samantha CRISIAS.<br>**Liste Marolles Mon Village** :<br>1 Titulaire : Claude DUROUX<br>1 Suppléant : Jean-Charles JOULAIN<br>**Liste Vivre Marolles** :<br>1 Titulaire : Bernard KAMMERER<br>1 Suppléant : Dominique MAIGNAN |

| | |
|---|---|
| **Culture - Fêtes et Cérémonies** | Le maire, président de droit<br>10 membres conseillers municipaux<br>**Liste J'Aime Marolles :**<br>4 Titulaires : Céline MONASSA ; Dominique HUMEZ ; Anne FERREIRA ; Alain BOUKRIS.<br>2 suppléants : Caroline DELISSE ; Stéphanie COUCHOUX<br>**Liste Marolles Mon Village** :<br>1 Titulaire : Claude DUROUX<br>1 Suppléant : Jean-Charles JOULAIN<br>**Liste Vivre Marolles** :<br>1 Titulaire : Bernard KAMMERER<br>1 Suppléant : Dominique MAIGNAN |
| **Intercommunalité et Promotion de la ville** | Le maire, président de droit<br>10 membres conseillers municipaux<br>**Liste J'Aime Marolles :**<br>4 Titulaires : Pauline BISQUERT ; Mathias ALONSO ; Jean-Pierre VANHAVERE ; Stéphanie COUCHOUX.<br>2 suppléants : Vanessa HANNI ; Anne FERREIRA.<br>**Liste Marolles Mon Village** :<br>1 Titulaire : Jean-Charles JOULAIN<br>1 Suppléant : Annick CLERT<br>**Liste Vivre Marolles** :<br>1 Titulaire : Bernard KAMMERER<br>1 Suppléant Joël VILLAÇA |
| **SOUS-COMMISSION MUNICIPALE** | **COMPOSITION** |
| **Urbanisme** | Le maire, président de droit<br>10 membres conseillers municipaux<br>**Liste J'Aime Marolles :**<br>4 Titulaires : Samantha CRISIAS ; Jean- Pierre VANHAVERE ; Jean Luc DESPREZ ; François ELIE<br>2 suppléants : Caroline DELISSE ; Grégory NGUYEN<br>**Liste Marolles Mon Village** :<br>1 Titulaire : Annick CLERT<br>1 Suppléant : Djamel MELLOUK<br>**Liste Vivre Marolles** :<br>1 Titulaire : Bernard KAMMERER<br>1 Suppléant : Joël VILLAÇA |

**VOTE : A l'UNANIMITE**

**POINT 03 – AVIS SUR L'ADHESION DE LA VILLE D'ORMESSON-SUR-MARNE AU SAF 94.**
*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Par délibération n° 2023-12 C du comité syndical du SAF94 en date du 9 novembre 2023, l'adhésion de la ville d'Ormesson-sur-Marne a été adoptée.

Selon les dispositions de l'article L.5211-18 et L5211-20 du CGCT, le conseil municipal doit donner son avis sur ladite délibération.

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE UNIQUE : DONNER** un avis favorable à l'adhésion de la ville d'Ormesson-sur-Marne au SAF 94.

**VOTE : A l'UNANIMITE**

**POINT 04 – APPROBATION DE LA CONVENTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE CONSEIL EN ÉNERGIE DU SIGEIF.**
*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Fort d'une expérience de près de 20 ans dans le domaine de l'efficacité énergétique, le Sigeif se donne aujourd'hui de nouvelles ambitions en matière de transition énergétique aux collectivités. Le syndicat accroît ainsi le développement des actions d'accompagnement et d'expertise pour la mise en œuvre des politiques énergétiques locales de ses communes, selon le principe consistant à privilégier la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

La loi de la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) de 2015 fixe des objectifs ambitieux pour préparer l'après pétrole et instaurer un modèle énergétique robuste et durable. Elle vise notamment à :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030, et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050.
- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à l'année de référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030.
- Porter la part des énergies renouvelable à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et de 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

La loi ELAN portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique adapte l'obligation de travaux d'économie d'énergie dans le secteur des bâtiments tertiaires, résultant de l'article L. 111-10-3 du code de la construction et de l'habitation tel qu'issu de la loi dite « Grenelle II » et de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. Il est fixé un objectif à l'horizon 2050 d'une réduction de 60 % de la consommation d'énergie par rapport à 2010.

Ainsi, les collectivités territoriales sont appelées à prendre toute leur part dans un effort national partagé. Toutefois, face à ces enjeux, les communes de moins de 10 000 habitants ne disposent généralement que de peu de moyens humains et de compétences techniques en matière d'énergie. Dans ce contexte, le Conseil en Énergie du Sigeif permet de partager une compétence énergie entre plusieurs communes n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne. L'objectif de ce Conseil en Énergie est donc de leur permettre de mener une politique énergétique maîtrisée sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules) grâce à un accompagnement neutre et objectif, de proximité et de qualité.

Bénéficiant de son expérience et d'outils d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie depuis de nombreuses années, la méthodologie du Sigeif avait été retenue en 2012 dans le cadre d'un appel à projets « Conseil en Énergie Partagé (CEP) » de l'ADEME pour proposer un accompagnement auprès des communes de moins de 10 000 habitants du Val d'Oise.

Après plusieurs années de déploiement fructueux dans ce département, et face à la nécessité d'inscrire l'action des territoires dans les politiques de transition énergétique, le Sigeif a élargi depuis 2015 son service de Conseil en Énergie à d'autres communes adhérentes dans cinq autres

départements d'Ile-de-France (Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, et Seine-et-Marne).

Dans la lignée des premières conventions signées dès 2012, la présente convention formalise ainsi l'accompagnement de Conseil en Énergie Partagé mené par le Sigeif vis-à-vis de la Commune, en précisant les modalités d'intervention du Sigeif et les engagements de chacune des parties, nécessaires au bon fonctionnement du partenariat sur une durée de 3 ans, renouvelable tacitement une fois.

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : APPROUVER** la convention pour l'accompagnement de Conseil en Énergie du Sigeif, ci-annexée.

**ARTICLE 2 : AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention , ainsi que ses éventuels avenants.

**VOTE : A l'UNANIMITE**

## FINANCES ET MARCHES PUBLICS

**POINT 5 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE- EXERCICE 2024**
*Rapporteur : Monsieur le Maire*

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit faire l'objet d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus (donc Marolles),
Ce rapport doit comporter :
- une présentation de la loi de finances et ses répercussions sur la commune ;
- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

**Monsieur le Maire reprend la présentation du rapport à l'aide du Big Pad.**

**Monsieur le Maire : parle des investissements. Il précise que le cycle de fonctionnement n'est pas le cycle d'investissement puisque le fonctionnement c'est la dépense qui est constatée et qui est faite, la dépense est dans les comptes. Le cycle d'investissement est un cycle beaucoup plus long. Il y a des travaux qui sont prévus et ces travaux sont réalisés en partie, et il y a des travaux qui sont en cours de réalisation. Donc il existe pour les investissements ce qui s'appelle les restes à réaliser. Il en est de même pour les recettes. Nous avons des notifications de subventions par exemple, pour lesquelles nous n'avons pas encore fini de réaliser les travaux, pour lesquelles nous n'avons pas encore perçu les fonds. Pour les recettes, les 74% du budget que nous avons réalisé en recette passent à 107 % si nous rajoutons les restes à réaliser (comprenant dans ce cas 100% des subventions).**

**Joël VILLAÇA : dit qu'il est donc important de le préciser ici parce qu'en fait quand on regarde au niveau des investissements de recettes on voit que ça sous-performe puisqu'on est à 74 % alors que quand on regarde un peu plus haut on est à 104 et 91 %. Ce qui est expliqué- là c'est que les 74 % qui sont là ne sont pas une sous-performance.**
**Monsieur le Maire : répond que ce n'est pas une sous-performance parce que c'est 74 % d'un cycle d'investissement qui est en cours et pour lequel nous n'avons pas reçu toutes les recettes.**
**Joël VILLAÇA : demande s'il est possible de savoir exactement le delta par rapport à ces 74 %.**
**Monsieur le Maire : lui demande s'il parle des 934 000 € des subventions et lui dit qu'on pourra les fournir. Il précise qu'il y a deux choses, des subventions pour des choses réalisées pour lesquelles nous attendons les subventions nous n'avons pas encore reçu les fonds et ensuite il y a deux plans pluriannuels d'investissement qui sont en cours pour lesquels nous avons eu des notifications mais après nous devons justifier par des factures en disant les travaux ont été réalisés et nous les produisons pour que l'on nous rembourse, mais la notification est déjà faite. C'est un peu compliqué.**
**Joël VILLAÇA : répète que c'est pour ça qu'il est important de le signaler ici parce qu'effectivement quand on regarde quand on est en recette d'investissement on a 74 % ce qui est normalement une mauvaise performance on va dire, et on est sur les investissements en dépense à 72 % ce qui est encore moins bon.**
**Monsieur le Maire : préfère dire une sous-performance pas une mauvaise.**
**Joël VILLAÇA : est d'accord on parle de sous-performance et afin que tout le monde comprenne bien par rapport à ça on est plutôt au-dessus. Il lui demande d'expliciter cela.**
**Monsieur le Maire : dit que c'est ce qu'il vient d'expliquer, c'est-à-dire que les 934 000 € qui sont en reste à réalisés sont là. Les subventions ont été notifiées donc nous allons les percevoir à la fin des travaux mais les travaux ne sont pas finis. C'est inscrit dans le tableau qui est produit à chaque conseil.**
**Il reprend l'exemple de la voie verte, qui se réalise en trois tranches. En 2024 nous réaliserons la partie qui va jusqu'au centre commercial et en 2025 après le changement de la passerelle la voie qui va jusqu'à la forêt, par conséquent nous avons ces notifications de subventions mais les travaux ne sont pas encore réalisés. Il aimerait bien que l'État avance de l'argent mais c'est très rare. Pareil pour les dépenses, pareil pour les caméras, c'est le deuxième plan d'investissement.**

**Djamel MELLOUK : souhaiterait savoir si ce qui vient d'être énoncé est considéré comme un budget prévisionnel à part, parce que les travaux on reçoit la dotation mais ils ne sont pas encore faits donc ils sont à venir.**
**Monsieur le Maire : répond que ce n'est pas un budget prévisionnel à part. Lorsque nous faisons un budget en début d'année, ce sera le cas tout à l'heure lorsque nous parlerons de la projection, mais surtout lorsque nous ferons le budget le 28 mars, nous faisons un budget dans lequel nous prévoyons un certain nombre de travaux. Les travaux sont finis ou pas en fin d'année, donc le budget est toujours prévisionnel mais quand les travaux ne sont pas finis on dit que nous en avons réalisé un certain nombre et que d'autres travaux sont en cours.**
**Djamel MELLOUK : demande si à ce moment-là ils sont inclus dans le budget.**
**Monsieur le Maire : confirme.**
**Djamel MELLOUK : répète sa question à savoir si ça peut être considéré comme un budget prévisionnel pour la suite parce qu'on n'a pas réellement le montant.**
**Monsieur le Maire : dit que ce sera repris forcément.**
**Djamel MELLOUK : ajoute que dans ce qui est présenté comme tableau, il manque une tranche. Ça a été réalisé mais dans l'avenir on a des montants qui vont arriver donc on ne peut pas le considérer comme étant dans le budget.**
**Monsieur le Maire : répète que le budget est fait en début d'année et le reste à réaliser et repris sur l'année d'après donc il n'y a pas de problème enfin la vie continue c'est un cycle. C'est pour cela qu'il a parlé de cycle d'investissement qui est différent du cycle de fonctionnement. Le cycle de fonctionnement c'est une dépense. Il a de l'argent dans sa poche, il sort du magasin , il a des produits.**

**Il en a moins dans sa poche, il a comptabilisé ce qu'il a payé, ça s'arrête là. Mais le cycle d'investissement est plus complexe. Quand par exemple on va mettre 8 mois, 9 mois pour construire un avion, pendant que l'avion est en construction nous avons les dépenses mais nous ne l'avons pas encore vendu. Ça revient à peu près à ça. Il y a tout un cycle d'investissement qui fait que quand on arrive au 31 décembre nous faisons une photo de la situation. Dans la photo il y a ce qui est dans les comptes et il y a ce qui va arriver, qui sera repris dans les comptes de l'année suivante.**
**Djamel MELLOUK : comprend que ce n'est pas inclus dans l'année mais que ça le sera pour la suite.**
**Monsieur le Maire : confirme mais comme il y a un les trois principes comptables qui sont la continuité de l'exercice et la séparation des exercices il est obligé de dire, comme l'a dit Joël VILLAÇA, pour ne pas justement dire que c'est une mauvaise performance. C'est une sous-performance en faisant 74 % mais en corrigeant avec le reste à réaliser on a une meilleure vision de la réalité. Donc au 31 décembre on fait vraiment une photo et le reste on le met après. Au 31 décembre c'est 74 % des recettes et la partie dépenses 72 % et ensuite le reste à réaliser sera mis dans le budget de l'année prochaine.**

**Monsieur le Maire reprend le rapport.**

**Joël VILLAÇA : souhaite poser une question sur les résidences secondaires. Savoir si on a une estimation sur Marolles.**
**Monsieur le Maire : répond qu'il y en a eu 5 l'année dernière. Il rappelle qu'ils ont abordé le sujet en commission. Il en a parlé avec certains de ses collègues. Il rappelle qu'en 2023 nous avions jusqu'au mois de juin pour déclarer les biens que nous possédions. Certaines personnes qui ont des résidences secondaires, ont regardé là où la taxe d'habitation était la moins élevée et ont fait leur déclaration en fonction. Ainsi certaines villes se sont retrouvées avec une multiplication du nombre des résidences secondaires. Ces villes ont donc augmenté la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ce qu'ils ont évoqué est qu'ils vont regarder ce qui se passe sur Marolles. Si on passe de 5 à 80 résidences secondaires, peut-être que nous augmenterons le taux si on passe de 5 à 8 franchement on va nous éviter un point à voter en conseil municipal si vous en êtes d'accord.**

**Monsieur le Maire : explique que le compte de résultat de fonctionnement peut être affecté en totalité ou en partie à l'investissement. On peut s'endetter pour le budget d'investissement mais on ne peut pas s'endetter pour le budget de fonctionnement. Ce qui fait que l'on évite d'envoyer 100 % du résultat de fonctionnement en investissement parce qu'après la marche arrière est impossible. On ne peut s'endetter que pour de l'investissement. En revanche nous avons utilisé un point comptable. Nous pouvons dans le budget de fonctionnement mettre un article qui nous permet à tout moment d'envoyer des sommes du fonctionnement à l'investissement sans attendre le résultat de fin d'année et ce point-là est un autofinancement. L'an dernier nous avions mis 200 000 € et cette année nous avons décidé de mettre 700 000 € et nous avons fait exprès de montrer cette somme pour permettre à tout le monde d'appréhender le fait que nous avons une capacité d'autofinancement parce que lorsqu'on parle de capacité d'autofinancement c'est un ratio assez flou, pas très clair, alors qu'en utilisant ce point comptable on voit très clairement que nous avons la capacité dans notre budget de fonctionnement de dégager de l'argent en cours d'année pour financer notre budget d'investissement.**

**Djamel MELLOUK : demande s'il y a un seuil à ne pas dépasser au niveau du budget de fonctionnement.**
**Monsieur le Maire : répond que tant qu'on a de l'argent on peut en mettre. Il n'y a pas de seuil. Le tout est que le budget soit équilibré.**

**Joël VILLAÇA : a une question. Comme nous avons aujourd'hui justement une capacité d'autofinancement intéressante et on a des crédits qui sont quasiment à terme, est-ce qu'il ne serait**

**pas judicieux, c'est une question, de rembourser maintenant par anticipation un certain nombre de ces crédits pour pouvoir à terme avoir une capacité de financement plus intéressante.**
**Monsieur le Maire : propose de reprendre cette question ultérieurement quand on montrera le tableau des emprunts.**

**Monsieur le Maire reprend le rapport sur l'endettement. Il dit que notre taux d'endettement n'est pas énorme et qu'il faut regarder l'intérêt qu'il y a à anticiper ces remboursements.**
**Joël VILLAÇA : répète sa question.**
**Monsieur le Maire : explique qu'on est dans un environnement incertain donc il faut commencer par savoir de quoi on parle, étudier ce qu'il en est. Voir s'il vaut mieux réduire, par exemple, les 700 000 € que nous mettons en investissement en disant on va rembourser pour 300 000 €. Ce qui reste, 300 000 € sur 3 millions ce n'est pas grand-chose ,mais par contre 300 000 € dans un budget d'investissement c'est important. Est-ce qu'il ne vaut pas mieux, dans l'environnement incertain dans lequel nous vivons actuellement, se dire *« étudions la question et nous verrons s'il est temps d'agir ou s'il est urgent de ne rien faire »*.**
**Joël VILLAÇA : dit que c'est tout à fait le sens de son intervention.**
**Monsieur le Maire : ajoute que Vanessa HANNI lui souffle qu'en 2020 nous avions fait cette analyse et que ce n'était pas vraiment intéressant parce qu'il y a beaucoup de remboursement quand on paye de manière anticipée, il faut faire l'étude. Ce qu'il faut aussi dire c'est que cet endettement, parce qu'on peut se demander mais d'où il vient, nous a permis d'avoir nos écoles, nos infrastructures, la MAM… tout ce dont nous bénéficions aujourd'hui donc il faut dire quand même ce n'est pas un endettement qui est fait pour payer les agents ou les voyages d'on ne sait qui. Il tient à le préciser, c'est un endettement tout à fait normal et qui n'est pas excessif .**
**Il finit la présentation avec le tableau des investissements prévus.**

**Joël VILLAÇA : demande quand est prévue la livraison du centre ancien.**
**Monsieur le Maire : répond septembre.**
**Joël VILLAÇA : ajoute s'il y a une projection des inscriptions des enfants.**
**Monsieur le Maire : confirme.**
**Joël VILLAÇA : demande qu'elle est la tendance à peu près.**
**Monsieur le Maire : explique avoir visité un appartement témoin meublé mardi dernier avec Expansiel. Ce qui permet de se projeter. Il en profite pour dire que les ventes se portent bien puisqu'en 2024 en moins de deux mois, ils ont vendu 13 logements, c'est-à-dire plus qu'en 2023. Ce qui est contraire à la tendance dans le Val-de-Marne. Ils ont donné les statistiques des 60 logements qui ont été vendus sur les 90 en accès à la propriété. Si l'on prend les 24-35 ans nous sommes à 44 % des acquéreurs et si on va jusqu'à 40 ans nous sommes à 70 % quasiment. Le rajeunissement de la population qui était espéré est vraiment un objectif atteint. Nous avons également le détail du nombre d'enfants par âge et nous avons budgété d'ouvrir deux ou trois classes l'année prochaine. Mais nous leur avons surtout dit parce que normalement les livraisons devaient avoir lieu, en tout cas pour l'îlot est et l'Îlot ouest, en juin cette année et finalement nous avons deux entreprises qui ont déposé leur bilan soit la 4e depuis le début du projet, donc on reporte des reports qu'on a déjà reporté c'est comme ça. Nous leur avons bien dit qu'une livraison en septembre c'est important parce qu'il y a les inscriptions aux écoles etc. A la rentrée des classes nous allons faire un comptage une semaine après pour constater les effectifs. Ce qui a été fait cette année et une classe a été ouverte à l'école maternelle des buissons. La nouvelle inspectrice a souhaité qu'il y ait un comptage en début d'année donc c'est ce qui sera fait. En tout cas nous nous sommes prêts, nous avons les investissements, nous allons équiper cet été trois classes comme prévu et donc nous sommes prêts à les accueillir à partir du mois de septembre prochain. Pour la partie sociale nous allons y travailler. Sur les 41 logements sociaux nous avons la main à 100% sur une vingtaine et nous allons proposer à la préfecture certains candidats marollais comme nous en avons convenu avec Madame la Préfète. Nous allons favoriser les familles pour que l'objectif de rajeunissement soit atteint.**
**Joël VILLAÇA : suppose que les choses sont prévues aussi pour ce qui est de la restauration scolaire.**

**Monsieur le Maire : confirme. Les chiffres sont vraiment intéressants et seront communiqués dans le magazine de l'été, car nous avons conscience que les marollais ont besoin de savoir, certains sont inquiets. Il se souvient, aux vœux, lorsqu'il a annoncé qu'il y avait 90 logements en accès à la propriété et 41 logements dits sociaux certains pensaient que c'était 100 % social.**

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 23 février 2024, a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE UNIQUE : PRENDRE ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'exercice 2024 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), ci-annexé.

**VOTE : PREND ACTE A l'UNANIMITE**

**POINT 6 - SUBVENTIONS 2024- AVANCES DE TRESORERIE AU CCAS, A DES SYNDICATS ET A DES ASSOCIATIONS MAROLLAISES.**

*Rapporteur Monsieur le Maire*

Le budget primitif 2024 décidera de l'attribution des participations au CCAS, au Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance (SIPE), au Syndicat Intercommunal de Police (SIVU de Police) et des subventions aux associations.

Parmi eux, certains sollicitent le versement d'avances sur leur subvention pour assurer la continuité de leurs activités. En d'autres termes, leurs frais de fonctionnement entraînent des besoins immédiats de trésorerie qui ne leur permettent pas d'attendre le versement de la subvention après le vote du budget en Conseil Municipal.
Ainsi, les avances sur subventions sont octroyées au cas par cas, selon l'expression de besoins particuliers.

Il revient à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à mandater aux associations ou organismes, qui justifient de besoins de trésorerie, des avances de subventions.
Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal 2024.
Il convient de préciser que le montant est, bien sûr, accordé dans la limite de 25 % des montants votés par association ou organisme l'année précédente et des crédits globaux de fonctionnement disponibles.

**Avance de trésorerie pour :**

- *C.C.A.S.: 30 000 €*
- *S.I.P.E. : 80 000 €*
- *S.I.V.U. de Police : 40.000 €*

**Une association a demandé cette année une avance de trésorerie :**

- *Football Club de Marolles: 8 500 €*

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 23 février 2024, a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1** : **AUTORISER** le versement des avances de trésorerie sur subventions 2024 pour :

- CCAS de Marolles : 30 000 € - chapitre 65 – article 657362

- S.I.P.E. : 60.000 € - chapitre 65 – article 6558
- *S.I.V.U. de Police* : 40.000 € - chapitre 65 – article 6558
- Football Club de Marolles : 8 500 € - chapitre 65 – article 65748

**ARTICLE 2** : **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal 2024 aux articles budgétaires concernés.

**ARTICLE 3** : **REPRENDRE** cette avance dans le cadre de cette délibération lors du vote du budget primitif 2024.

**VOTE : A l'UNANIMITE**

## ENFANCE - JEUNESSE - AFFAIRES SCOLAIRES

**POINT 07 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE N°12560-62964--1 POUR LA PRESTATION DE SERVICE « CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE » BONUS ASSOCIES 2023/2024**
*Rapporteur : Anne FERREIRA*

Comme chaque année, le dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité CLAS est renouvelé.

C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale.
Il propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école, et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

En mobilisant des stratégies diversifiées l'accompagnateur à la scolarité met l'accent sur l'importance de la régularité et de l'organisation du travail personnel et sur la méthodologie.

Il encourage le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir et s'attache tout particulièrement à renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leur capacité de réussite personnelle et scolaire. Il travaille à valoriser l'estime de soi des enfants et des jeunes.

L'accompagnement à la scolarité s'adresse aussi aux parents dans le souci de renforcer et d'améliorer les relations Familles/Ecole.

La commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 19 février 2024, a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de :

**ARTICLE 1 : APPROUVER** la convention d'Objectifs et de Financement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) entre la commune de Marolles-en-Brie et la Caisse d'Allocations Familiales ci-annexée, pour la période 2023/2024.

**ARTICLE 2 : AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

**VOTE : A l'UNANIMITE**

**POINT 08 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°0007/2023 RELATIVE AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BOURSE AUX PROJETS.**

*Rapporteur : Grégory NGUYEN*

Créé en 2016, le règlement intérieur de la bourse aux projets mérite aujourd'hui de nouvelles modifications.

1. **Modification du règlement intérieur :**
   - Date butoir de réception du dossier fixée au 30 septembre
2. **Inscription budgétaire :**
   - Inscrire dans la délibération 1000 € dans le chapitre budgétaire afin de ne pas la représenter chaque année.

La commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 19 février 2024, a émis un avis favorable.

**Joël VILLAÇA : dit qu'il est longuement intervenu sur le règlement intérieur, qu'il n'a pas lu la dernière version mais suppose qu'il a été modifié par rapport à ses remarques.**
**Grégory NGUYEN : confirme que c'est modifié.**
**Joël VILLAÇA : répète, pour que tout le monde soit au courant, qu'il y avait un point sur le RIB et donc comme c'est au niveau de l'âge de certains des postulants, qui pouvait être de 10 ans, donc fatalement il n'aurait pas de RIB, enfin normalement. Il a demandé de rajouter effectivement un RIB de la personne ou du responsable légal. Il avait demandé de retirer la catégorie sociale. Il demande s'il y a une date butoir pour la réalisation du projet une fois retenu.**
**Grégory NGUYEN : répond qu'ils n'ont pas déterminé de date pour le projet.**
**Joël VILLAÇA : demande s'il peut le faire pendant 2, 3, 4 ans.**
**Grégory NGUYEN : dit que l'objectif pour le jeune est quand même de pouvoir réaliser son projet au plus vite. S'il rencontre des difficultés ou des freins nous on ne peut pas anticiper ça. On accompagne le jeune dans sa démarche de projet après la réussite ne tient qu'à lui et aux freins éventuels qu'il pourrait rencontrer.**
**Joël VILLAÇA : voulait juste avoir une projection mais c'est une question.**
**Anne FERREIRA : propose de préciser pour 2023 les projets qui ont été acceptés et qui ont été aidés pour accompagner ces jeunes. Il y a eu deux aides de 200 € pour deux BAFA et une aide de 400 € pour un permis de conduire.**

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : ADOPTER** le nouveau règlement intérieur de la bourse aux projets, ci-annexé.

**ARTICLE 2 : DIRE** que ledit règlement s'applique à compter du 1er mars 2024.

**ARTICLE 3 : DIRE** que la somme de 1000 € sera inscrite au budget de chaque année.

**VOTE : A l'UNANIMITE**

**Informations diverses.**

**Monsieur le Maire : souhaite parler des Jeux Olympiques. La flamme olympique passera à Grosbois le 21 juillet donc il y aura une cérémonie et cetera. Nous communiquerons dessus. Nous allons réunir les associations pour essayer de les mobiliser un maximum. Nous avons conscience qu'au mois de juillet les associations sont démobilisées depuis fin juin. Il rappelle que le dernier a eu lieu il y a 100 ans et donc pour le suivant on pourra attendre un peu. Nous essaierons de faire de ce passage un moment exceptionnel quelque chose de sympathique. Le département a eu la gentillesse de choisir Grosbois comme site donc nous travaillons avec les autres villes sur le sujet pour essayer d'être là au maximum.**
**Il voulait également partager un autre point c'est que nous essayons d'avoir un maximum de billets des Jeux Olympiques par la métropole, le département, le territoire. Nous avons mis également dans le budget, dont nous parlerons la prochaine fois, un peu d' argent pour essayer d'acheter des billets pour les JO que nous allons essayer de donner à nos associations mais également à nos jeunes de la maison des jeunes. Par exemple nous avons reçu l'affectation d'une trentaine de billets pour des jeunes de moins de 15 ans donc c'est parfait pour la maison des jeunes mais il suppose qu'il y aura des adultes pour les accompagner et ce n'était pas prévu par la métropole.**
**Dernier point, il y aura dans le Val-de-Marne deux fan zones, des endroits où il y aura des animations, des écrans géants. Le premier sera à l'intérieur du château de Vincennes et le deuxième sera à Créteil au stade Duvauchelle à côté de la maison du hand et c'est la maison du hand qui pilote. Ce n'est pas loin de chez nous pour ceux que cela intéresse.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H25.

Pour extrait conforme, le 29 février 2024

| | |
|---|---|
| Le Secrétaire<br>Dominique HUMEZ | Le Maire<br>Alphonse BOYE |